

Augmentation de trait<sup>e</sup> à M<sup>r</sup> Caillat

L. C. N.

Vote une augmentation de traitement de 1500<sup>fr</sup> à M<sup>r</sup> Caillat  
garde messier à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1950.

L. C. N.

accorde une indemnité exceptionnell de huit mille francs  
à Sœur Thérèse, l'Eschmann Suzanne religieuse infirmière à  
Ludres pour ses bons services d'infirmière à la population  
de Ludres et ce pour le 1<sup>er</sup> Semestre 1950.